

Il existe peu d'incitatifs, dans le système, à l'égard d'une diffusion ou d'une utilisation adéquates de la technologie médicale.

Sans supposer quelque malice que ce soit, il semble juste de dire que les intérêts directs des fabricants, des administrateurs d'hôpital, des médecins et des consommateurs [tant individuellement que collectivement] renforcent tous les tendances vers l'expansion de la technologie.⁵⁷

D^r Deber du département d'administration de la santé, Université de Toronto, suggère que toute intervention de la technologie médicale laissant entrevoir plus d'avantages sans hausse des coûts doit être adoptée; tout sacrifice sur le plan des avantages sans quelque avantage au niveau des coûts doit être refusé.⁵⁸ Si les coûts et les avantages de deux solutions sont identiques, le choix est un coup de dé sans conséquence grave, sauf pour les fournisseurs. Ainsi, les choix difficiles sont les suivantes: que faut-il payer pour tant d'avantages supplémentaires et quoi sacrifier sur le plan des avantages pour telle ou telle économie sur le plan des coûts? D'après le D^r Deber, il existe un besoin particulier de mesures incitatives, dans ces choix difficiles.

L'AHC disait ceci:

Chaque avance technologique entraîne des répercussions au niveau des coûts — tant des coûts d'achat directs que des coûts d'utilisation. Du point de vue méthodologique, il est difficile d'évaluer l'à-propos de la diffusion et de l'utilisation de la technologie, mais c'est là une chose qu'il faut absolument faire. L'effet important des coûts de la technologie de la santé, «de pointe» ou non, surtout de la technologie dont les bienfaits sont incertains, exige d'être abordé de façon conservatrice quant à sa diffusion et ce, en se fondant sur les résultats d'une évaluation et d'un examen indépendants. Le mouvement actuel vers les conseils d'évaluation de la technologie, tant à l'échelle provinciale que nationale, est très positif.⁵⁹

La Saskatchewan a fait savoir qu'elle a créé un fonds de la technologie médicale afin d'aider les hôpitaux à acquérir des technologies médicales coûteuses; elle a mentionné la création d'un bureau national de coordination pour l'évaluation de la technologie.⁶⁰ Le Québec, l'Ontario, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique se sont récemment dotés d'organismes d'évaluation de la technologie médicale.

Un effort national dans ce domaine a abouti à la création du Bureau national de coordination de l'évaluation des technologies de soins de santé, société autonome dirigée par un conseil de représentants des ministères fédéral et provinciaux de la santé. Le budget annuel sera partagé par les provinces et le fédéral. Le Bureau sera situé à Ottawa. Le mandat du Bureau figure à l'annexe 3.

À ce propos, l'AMC disait en substance ceci:

... le nouveau Bureau national de coordination de l'évaluation des technologies de soins de santé contribuera à fournir aux autorités et autres décisionnaires une information de base et un cadre de référence utiles pour promouvoir l'utilisation des technologies diagnostiques et thérapeutiques tant nouvelles qu'anciennes.⁶¹

Le Comité se réjouit de la création du Bureau national de coordination de l'évaluation des technologies de soins de santé, car c'est une innovation importante. Le Comité donne son appui aux grandes lignes définissant les fonctions et objectifs du Bureau, mais formule des réserves sur l'adéquation de son budget annuel [500 000 \$].